

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOLRE-LE-CHATEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur DEHEN Patrick, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents et représentés : 18

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2021

PRESENTS : Patrick **DEHEN**, Maire, Serge **GUNST**, Evelyne **MAREAUX**, Philippe **BODIN**, Delphine **LECLERCQ**, Sébastien **RAIMAND**, Adjoints, Céline **DALIBARD-GODART**, Conseillers délégués, Claudine **COLLET**, France **DARRAS**, Franck **DECAMPS**, Stéphanie **GODEBILLE**, Denise **BUISSE**, Frédéric **GARIN**, Chloé **TROUILLIEZ**, Hugo **TAVIAUX**, Christian **BINOIT**, Bertrand **LAPOUILLE**, Alexandra **CARTON**

EXCUSES : Franck **CANAPLE**,

EXCUSES AVEC POUVOIR :

SECRETAIRE DE SEANCE : Hugo **TAVIAUX**

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30/09/2021

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 30/09/2021 est approuvé à l'unanimité et mis à la signature des conseillers présents à cette séance.

FINANCES

2021.11.58

VIREMENT DE CREDITS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

	DEPENSES		RECETTES	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Dotation aux provisions pour dépréciation	6817	240.00		
Honoraires	6226	-240.00		
Créances éteintes	6542	817.00		
Créances admission en non-valeur	6541	-817.00		
Prog 115 Œuvre d'art	2161	5 500.00		
Prog 93139 -Divers chemins	2152	-5 500.00		
Prog 93139 Bâtiments divers	2135	44175.00	1321	44175.00
Prog 93155 - Bâtiments scolaires	2184	515.00		
Prog 109 – Matériel technique	21571	-515.00		
Prog 93169 – Eclairage public	21538	1 903.00		
Prog 134 Accessibilité	2135	-1 903.00		

Après avoir délibéré, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à effectuer les modifications proposées.

Monsieur Serge GUNST informe l'assemblée que l'état financier est stable et correct. Les Dépenses sont maîtrisées. Il n'existe pas de problème de trésorerie.

SUBVENTIONS

2021.11.59

Après avoir fait lecture des différents courriers, et après avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité, **décide**

- **De verser** une subvention de 1 950 € à l'association « La Solrézienne » pour l'organisation de la foire aux Huîtres.

VALIDATION TRAVAUX DE REMPLACEMENT CHAUFFAGE ECOLE MATERNELLE ET SALLE DES SPORTS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il manque des éléments complémentaires demandés aux entreprises et proposent de remettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil municipal.

APPEL D'OFFRES RENOUELEMENT DES ASSURANCES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le bureau Auditassurances a demandé des informations complémentaires aux diverses assurances, le rapport d'analyse ne pouvant être fait que la semaine prochaine.

Il est donc proposé ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil municipal.

SUBVENTION AIDE VILLAGES ET BOURGS – PARKING PRIMAIRE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de l'octroi de la subvention du Département au titre de l'Aide Départementale Villages et Bourgs d'un montant de 100 098 € pour l'aménagement paysager qualitatif du parking des écoles, Rue de Clairfayts.

Une réflexion s'impose entre la version optimale (celle subventionnée, part à charge 118 059 € HT) et la version minimale (part à charge 70 182 € HT) soit une différence de 47 877 €.

La version « optimale » permettrait d'accueillir éventuellement la brocante, des foires, des manifestations communales et associatives, le feu d'artifice (version qui a plu en 2021).

Il faut voir la durée dans le temps de la version économique (que de l'enrobé sur le roulant, pas de bordure de maintien d'enrobé, les places de stationnement en cailloux).

A l'unanimité, le conseil municipal décide de réaliser la version « luxe » et de préparer l'appel d'offres pour une réalisation 2022.

Un devis de mission de maîtrise d'œuvre sera demandé à l'architecte local.

PERSONNEL

Monsieur le Maire et Madame Evelyne MAREAUX informent l'assemblée des échanges assez compliqués avec Pôle Emploi pour le renouvellement des contrats PEC. Néanmoins, 4 contrats ont pu être renouvelés 1 an avec la covid19. Il faut noter des difficultés à trouver les personnes qui correspondent au profil, une problématique de l'emploi sur le territoire.

Pour les services des écoles, il n'y a pas eu besoin de reformer le personnel renouvelé (un gain de temps).

Dans le cadre des accords avec Pôle Emploi, les contrats ont participé à la formation sur place « Sauveteur Secouriste au Travail », formation appréciée de tous et qui leur donne envie d'en faire d'autres (se pose le problème de la mobilité).

Avec les protocoles sanitaires renforcés, les emplois du temps sont difficiles à gérer.

REOUVERTURE DU CHEMIN DE SOLRE A WILLIES

Monsieur le Maire rappelle qu'en décembre 2015, la voie communale n° 104 dite de Solre à Willies, pour prévenir tout risque d'accident, a été interdite à la circulation des véhicules motorisés sauf aux riverains et véhicules autorisés.

Le passage du Charlemagne n'était pas possible dans ces conditions.

Aujourd'hui, la partie la plus dangereuse a été refaite en béton conjointement avec le GAEC du Quartier.

La part communale d'environ 4 000 € est très correct pour la réfection du Chemin.

Compte tenu de la réfection du chemin et après échanges sur la réouverture du chemin dans les 2 sens, en sens unique dans l'un ou l'autre sens, il est décidé par 15 voix pour 2 sens, 3 pour 1 sens et 1 abstention, la réouverture de la voie communale n°104 dite de Solre à Willies dans les 2 sens et pour une période d'essai de 3 mois.

Un arrêté municipal sera pris en ce sens.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire informe l'assemblée des déclarations d'intention d'aliéner de

- L'immeuble sis 13, Avenue du Général de Gaulle appartenant à la SCI LEUR CHEF
- L'immeuble sis 32, Rue du Quartier appartenant à Mme DEHONDT
- L'immeuble sis 68, Rue du Quartier appartenant à M DELGHEIER

BILAN ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur Serge GUNST, Adjoint, présente à l'assemblée le bilan énergétique des bâtiments communaux réalisés par Mathieu GODARD, Conseiller en Energie Partagée de l'ADUS en partenariat avec le PRNA.

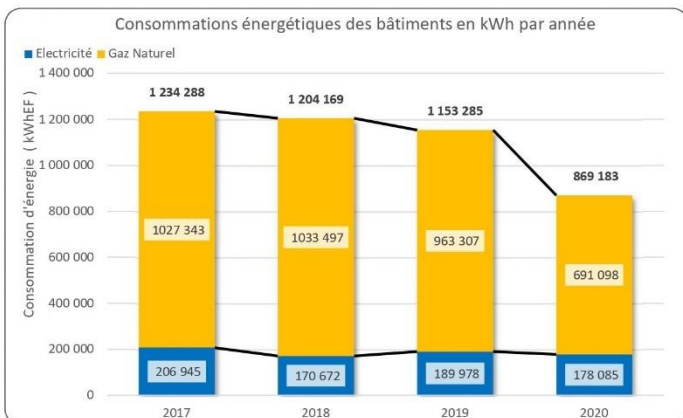
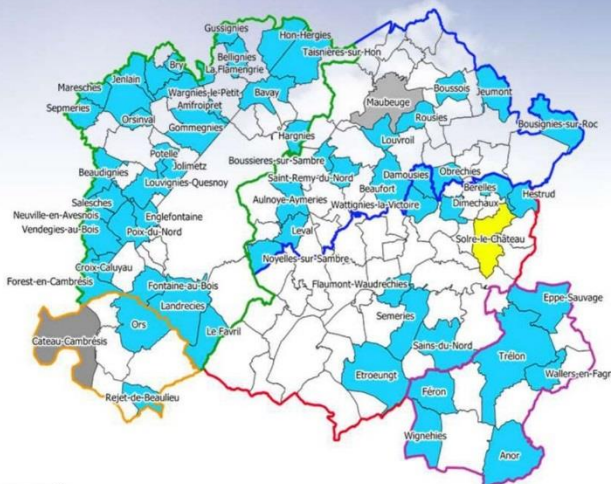
Agissons ensemble pour maîtriser vos consommations d'énergie

SOLRE LE CHATEAU

Renseignement généraux sur la commune	
Nombre d'habitants	1833 habitants (2015)
Nombre de bâtiments	15 bâtiments
Superficie total	7962 m ²

Données de consommations des bâtiments en 2020	
Consommation d'eau (m ³)	903
Consommation d'énergie	869 183
Dépense globale (€TTC)	84 492 €
Emission de GES (kg _{eq} CO ₂)	176 676

Communes adhérentes à la SIRPP Sambre-Avesnois



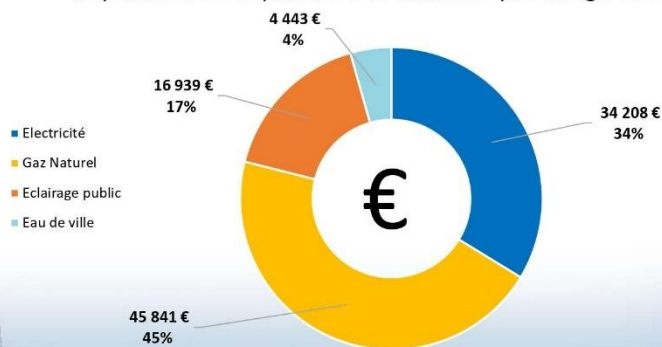
Le graphique ci-contre représente l'évolution des consommations en énergie (électricité et gaz naturel) de la commune de 2017 à 2020.

Les consommations de gaz naturel sont en forte baisse en 2020. Les consommations d'électricité sont stables sur la période 2017 - 2020.

Le graphique ci-contre représente la répartition des dépenses totales en énergie (électricité, eau et combustibles) de la commune en 2020.

La facture énergétique globale a représenté une dépense de 101 431€ pour la commune en 2020.

Répartition des dépenses de la commune par énergie en 2020



Panorama du patrimoine bâti

Données de consommation en 2020

Bâtiment	Surface totale (m ²)	Type de chauffage	Consommation d'eau (m ³)	Consommation d'énergie (kWhEF)	Cout (€ TTC)	Performance énergétique (kWh _{EF} /m ²)	Emissions de ges (kg _{Seq} CO ₂)
BAT BASE DE LOISIRS	100	Electricité	-	14 461	2 563 €	373	1 215
ECOLE DE MUSIQUE	200	Gaz Naturel	25	24 339	2 123 €	127	5 586
ECOLE MATERNELLE	720	Gaz Naturel	373	138 699	11 443 €	214	31 008
ECOLE PRIMAIRE	1400	Gaz Naturel	210	125 381	12 119 €	118	25 514
LOCAL COMMUNAL	100	Electricité	-	5 811	1 192 €	150	488
MAIRIE	1275	Gaz Naturel	19	94 736	7 507 €	89	20 449
MAIRIE SOLRE LE CHATEAU	100	Electricité	-	4 119	850 €	106	346
MAISON DES JEUNES	100	Gaz Naturel	10	35 665	3 007 €	391	8 017
SALLE DE DETENTE	200	Gaz Naturel	-	36 651	3 161 €	230	7 682
SALLE DE TIR	100	Electricité	-	1 155	471 €	30	97
SALLE DES FETES	987	Gaz Naturel	41	173 501	19 046 €	271	31 693
SALLE DES FETES PLACE VERTE	580	Gaz Naturel	19	67 104	6 184 €	152	13 726
SALLE DES SPORTS	1875	Gaz Naturel	206	138 237	12 572 €	87	30 072
TERRAIN ENTRAINEMENT	100	Electricité	-	246	169 €	6	21
TERRAIN FOOTBALL ET CAMPING	125	Gaz Naturel	-	9 078	2 086 €	187	763
TOTAL GÉNÉRAL	7962		903	869 183 €	84 492 €	145	176 676

Constat :

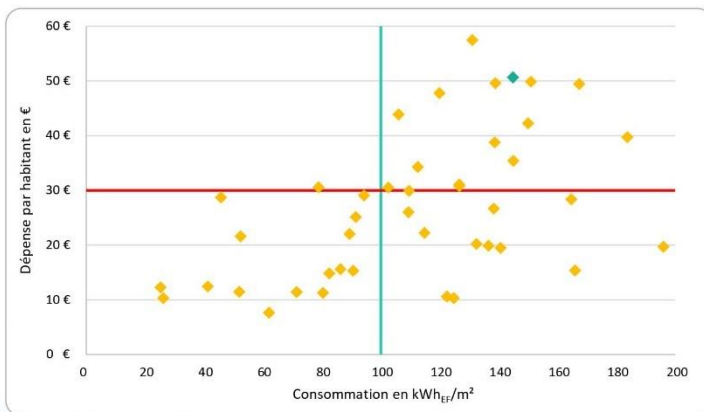
Sur la commune de Solre-le-Château, la **salle des fêtes** constitue le principal poste de **consommations énergétiques**. Il est donc **prioritaire sur cette commune de réhabiliter ce bâtiment**.

L'**école maternelle** présente une consommation surfacique élevée, il s'agit donc du **deuxième bâtiment prioritaire** sur la commune.

L'**école primaire, la salle des fêtes et la salle des sports** présentent une dépense élevée mais des performances énergétiques correctes. En cause, leurs superficies importantes et leurs consommations d'électricité, plus onéreux que le gaz naturel.

Pour diminuer la consommation électrique de ces bâtiments, la commune peut réfléchir à la mise en place d'une installation photovoltaïque pour faire de l'autoconsommation collective. La baisse des consommations de chauffage passe par des travaux d'isolation, par le remplacement des chaudières anciennes et par un meilleur usage des bâtiments.

Analyse comparative entre les communes SIRPP*



La commune de SOLRE-LE-CHATEAU (en vert) a une **consommation surfacique (129 kWh_{EF}/m² en 2019)** dans la moyenne haute des communes SIRPP.

La **dépense par habitant (51€ en 2019)** est très élevée.

La mise en place d'actions sur le patrimoine prioritaire permettra d'améliorer le classement de la commune.

*Le classement est réalisé sur la base des consommations et dépenses d'électricité et de combustibles des bâtiments communaux des communes SIRPP sur l'année 2019.

Plusieurs pistes de financement sont mises à disposition des communes afin de leur permettre d'investir et de réaliser des économies d'énergie. Quelques exemples : Fonds chaleur, CEE, FRATRI, LEADER, appels à projets divers, FEDER, Fonds de concours SEAA, etc.



REFLEXIONS SUR LES BATIMENTS COUR SAINT ROCH

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les bâtiments de la cour Saint Roch ne sont pas en bon état, notamment le dernier au fond de la cour.

Une première réflexion était de le démolir pour récupérer la dalle pour les services techniques. Cependant le coût de démolition est bien supérieur au coût de rénovation.

De plus, les 2 sociétés occupant le local et peinant à trouver un bâtiment, seraient éventuellement intéressées pour le racheter.

Plusieurs pistes de réflexion, les sociétés partent du bâtiment, il est laissé en l'état, rasé ou vendu. Si vente, le côté positif est que le bâtiment n'est plus géré par la commune, côté négatif, problème de la cour partagée, il faudra être vigilant sur la cour à matériaux des services techniques. Un règlement intérieur devra être établi.

L'estimation actuel du bâtiment pourrait être entre 15 et 25 000 €. Il sera demandé la valeur auprès des services du domaine.

A suivre.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire fait un point sur échanges communautaires, à savoir :

- Le permis de construire des travaux de l'ancienne CCI (bibliothèque, logements inclusifs) va être déposé très prochainement.
- Le Projet de l'Auberge Fleurie était porté conjointement avec le Département. Ce dernier ne suivrait plus comme initialement. Le bureau communautaire devrait rencontrer le Président du Département début 2022. Si ça ne fonctionne pas, la rénovation se fera étape par étape, en fonction des finances sans endetter la 3ca.
- Avancement du Pacte Sambre Avesnois : un gros de pouce sur BTP, une vraie réflexion sur la santé. Les travaux de l'HDFL sont retenus en priorité 2, à savoir la jonction des bâtiments A et B, la création de 12 logements en façade, la rénovation de la piscine, du matériel des kinés, ... C'est une vraie réflexion sur l'Emploi et le Territoire.

Fait en séance les jour mois et an susdits.

Le Maire



DEHEN Patrick